



Monsieur Michel BARNIER
Premier ministre
 Hôtel de Matignon
 57 Rue de Varenne
 75007 Paris

VICTORIN LUREL

Vieux-Habitants, le 13 septembre 2024

**SENATEUR
 DE LA
 GUADELOUPE**

Monsieur le Premier ministre,

Je tiens, par la présente, à vous adresser des félicitations républicaines suite à votre nomination par le Président de la République.

*Membre de la
 Commission des
 Finances*

Alors que les Français ont clairement exprimé, dans les urnes, leur refus de voir l'extrême-droite gouverner mais également leur rejet de voir poursuivies les politiques conduites depuis 2017, le respect de nos principes démocratiques commande désormais de marquer un changement profond de méthode et d'actions, singulièrement Outre-mer. Dans une opposition constructive mais exigeante, j'y veillerai.

*Vice-président de la
 délégation aux outre-mer*

En parallèle de textes législatifs que vous serez amené à nous soumettre, votre gouvernement peut décider d'engager dès à présent la rupture voulue par les Français. L'article 37 de la Constitution vous offre en effet l'opportunité de changer concrètement et immédiatement la vie de millions de nos concitoyens.

Conseiller régional

Ancien ministre

Depuis plusieurs jours, une colère et une exaspération légitimes s'expriment en Martinique contre la vie chère. Ayant fait de ce combat un des pivots de mon engagement politique et de mes actions ministérielles comme parlementaires, je suis extrêmement sensible aux ressorts et aux revendications soulevés par cette mobilisation. Si je condamne naturellement les débordements et les actes de violence, je continue de croire qu'aucune rustine ne pourra durablement éteindre ce profond sentiment d'injustice.

C'est la raison pour laquelle, sur cette thématique de la vie chère et à la lumière de la littérature administrative et parlementaire, des travaux conduits par les mouvements syndicaux et socioprofessionnels et des propositions que j'ai pu formuler à vos prédécesseurs, **je me permets de vous soumettre ci-après quelques pistes de réformes réglementaires non-exhaustives qui pourraient puissamment changer le quotidien de millions d'Ultramarins et conforter leur pouvoir d'achat.**

Engager des cycles de négociations pour acter des baisses de prix

Je crois désormais nécessaire que votre gouvernement retrouve le volontarisme politique engagé entre 2012 et 2017.

En premier lieu, ce changement devra nécessairement passer par une **réactivation des grands cycles de négociation sous l'égide des représentants de l'État sur les territoires pour acter des baisses immédiates de prix de produits de grande consommation.**

Je crois, en ce sens, que l'ouverture, le 4 septembre dernier en Martinique, d'une négociation sur la réduction des prix d'un panier de 2500 produits de consommation était, dans l'urgence, une première étape nécessaire et démontre qu'un dialogue entretenu et exigeant avec les importateurs, grossistes et détaillants peut être de nature à acter une baisse immédiate des prix.

Cette démarche doit être rigoureusement initiée dans tous les territoires, programmée annuellement et ouverte à l'ensemble des catégories de consommation : filière alimentaire, filière téléphonique, filière des services, filière automobile, filière des produits de santé, filière des petits équipements, filière de l'habillement...

Elle pourrait, en outre, s'accompagner de mesures fiscales telles qu'une baisse des taux de TVA de 2,1% à 0% et des taux d'octroi de mer sur les produits de grande consommation.

De la même manière, votre gouvernement devrait, à mon sens, **engager de nouvelles négociations avec les compagnies de transport maritime** afin de mieux anticiper et réguler les évolutions des taux de fret (multipliés par 4,3 entre 2018 et 2022) et ainsi réduire les coûts du transport maritime comme cela a été temporairement fait en 2023 à l'initiative du principal acteur du secteur.

En second lieu, de nombreuses propositions que j'ai pu faire au Sénat pourraient être utilement accompagnées par votre gouvernement telles que :

- l'ouverture à la concurrence de la vente de pièces détachées automobiles en mettant fin au monopole des constructeurs automobiles, notamment sur les pièces « visibles » et moteur des véhicules ;
- l'élargissement de la liste des produits éligibles aux Boucliers Qualité Prix aux offres d'équipement et d'abonnement téléphoniques et internet, à de petits équipements électroménagers ou informatiques, ou à des pièces automobiles ;
- une nouvelle obligation imposée aux opérateurs de télécommunication de fournir un service universel des télécommunications outre-mer tel que le propose la Défenseure des Droits pour une offre groupée d'accès à internet (TV + téléphonie + internet) abordable ;
- des incitations budgétaires ou fiscales à la mise en place de centrales régionales d'approvisionnement et de stockage afin de diversifier les circuits d'approvisionnement, de mutualiser les coûts et de contribuer ainsi à une diminution des prix.

Donner de nouveaux moyens aux administrations pour faire appliquer les lois et dispositifs de régulation existants

Fervent partisan d'une méthode empreinte de dialogue et de négociation, je tiens cependant à vous préciser ma position selon laquelle **le cœur du combat contre la vie chère réside non pas exclusivement sur une action aval - sur les prix de ventes - mais sur une action résolue sur l'amont - à savoir une lutte résolue contre les mécanismes de formation des prix et d'accumulation des marges tout au long de la chaîne d'approvisionnement.**

En la matière, nous avons puissamment agi entre 2012 et 2017 en mettant en place les injonctions structurelles, la réglementation des marchés de gros, l'interdiction des accords d'exclusivité d'importation, le renforcement des pouvoirs de l'Autorité de la concurrence, le « bouclier qualité prix » et les observatoires des prix, des marges et des revenus - OPMR.

12 ans après la loi sur la Régulation économique et 7 ans après la loi Égalité réelle, j'affirme que toutes les solutions sont sur la table pour apaiser les colères et briser légalement les rouages d'un marché anticoncurrentiel qui asphyxie le pouvoir d'achat des Ultramarins.

Tous les instruments de régulation des oligopoles et tous les outils favorisant la concurrence existent et pourtant le fléau perdure. Seul manque donc une véritable volonté politique pour les faire appliquer ou imaginer de nouveaux dispositifs.

Dans ce contexte, il revient en premier lieu aux pouvoirs publics – et singulièrement au Gouvernement, aux préfetures et aux services déconcentrés de l'État – **d'assurer une meilleure mobilisation de l'ensemble des services administratifs et judiciaires pour faire appliquer les lois existantes.**

Au niveau national, il conviendrait ainsi de renforcer les effectifs, notamment juridiques, de l'Autorité de la concurrence et de lui donner les moyens de contrôle nécessaires outre-mer avec des spécialistes et experts des pratiques anticoncurrentielles outre-mer.

D'autre part, au niveau local, en matière de contrôles et d'enquêtes, la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes - DGCCRF - ainsi que les pôles C des Directions de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités - Deets -, à l'origine de la plupart des investigations concernant des pratiques anticoncurrentielles, ne disposent pas des moyens humains et matériels suffisants permettant d'effectuer un suivi efficace et continu de la situation concurrentielle en Outre-mer.

En ce même sens, l'organisation de la brigade interrégionale d'enquête et de concurrence mériterait d'être renforcée dans les Antilles et autonomisées de celle de Paris pour celle de l'Océan Indien.

Par ailleurs, comme le note le rapport de la Commission d'enquête sur la vie chère de l'Assemblée nationale, les observatoires des prix, des marges et des revenus « se retrouvent vidés, incapables et totalement impuissants » dans la lutte contre la vie chère outre-mer par un manque de moyens structurels afin d'accomplir leurs missions. Comme je l'ai récemment proposé par amendement, une revalorisation de 417 000 euros du budget à allouer à chaque OPMR serait de nature à leur donner les moyens de remplir leur rôle d'information, de contrôle et de surveillance.

**Améliorer et renforcer les outils anti-concentration et pro-concurrentiels,
ouvrir de nouveaux chantiers**

Au-delà de cet engagement budgétaire nécessaire pour veiller à s'assurer du respect des lois votées et mener des enquêtes mettant fin aux pratiques anti-concurrentielles, il me paraît urgent, d'une part, de **renouveler les outils de régulation** permettant de stimuler et de garantir une plus grande concurrence et, d'autre part, d'**initier de nouveaux chantiers** pour renforcer le pouvoir d'achat des Ultramarins.

Malgré la nomination d'un Délégué interministériel à la concurrence outre-mer en 2019 et les grandes campagnes de communication gouvernementale telles que le « Oudinot du pouvoir d'achat » organisée par le ministère des Outre-mer à l'automne 2022, l'inaction gouvernementale en matière de vie chère est patente depuis 2017.

Plusieurs actions tant réglementaires que législatives pourraient pourtant être conduites dans quatre domaines prioritaires :

En matière de continuité territoriale, au-delà du soutien à la filière aérienne pour maintenir une offre concurrentielle et à la nécessaire transparence sur les prix qu'il vous appartient d'exiger auprès des compagnies aériennes, la politique nationale de continuité territoriale doit devenir résolument ambitieuse.

Depuis quelques mois, différentes mesures réglementaires ont permis d'assouplir les critères d'éligibilité à l'aide fonds de continuité territoriale en relevant les plafonds du quotient familial permettant de bénéficier de ces aides. Nous devons analyser si cette augmentation est suffisante pour permettre au plus grand nombre de bénéficier d'un cofinancement correct de l'État des billets d'avion pour les Ultramarins.

Pour aller plus loin, je crois nécessaire que votre gouvernement envisage de nouveaux dispositifs de cofinancements avec les collectivités pour prendre en compte les problématiques de multiple insularité. Il s'agira, par ailleurs, d'envisager une révision du décret du 13 février 2015 ayant instauré un droit au voyage quadriennal et non plus annuel, et de lancer une étude de préfiguration d'un « tarif résident outre-mer ».

En matière sociale, compte tenu de la prégnance des phénomènes de pauvreté outre-mer et de la persistance des inégalités de traitement vis-à-vis de l'Hexagone, de nombreuses études de l'Inspection générale des affaires sociales et du Haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge recommandent une revalorisation des prestations servies Outre-mer : allocations familiales, aides au logement, prestation d'aide à la restauration scolaire, aides spécifiques aux familles monoparentales... Il serait, à mon sens, salutaire d'envisager de telles réformes.

En matière énergétique, au-delà de mesures visant à protéger les consommateurs des flambées inflationnistes et à engager une transition permettant aux territoires d'atteindre l'autonomie énergétique, une actualisation des décrets et arrêtés de méthode pris entre décembre 2013 et février 2014 sur les prix des carburants outre-mer permettrait de soulager efficacement et rapidement le portefeuille de centaines de milliers d'Ultramarins :

- réexamen du taux de rémunération des capitaux des pétroliers ;
- assouplissement des conditions de déclenchement d'injonctions structurelles à l'encontre de compagnies pétrolières qui abusent de leur position dominante ;

- limitation des coûts liés aux approvisionnements (notamment les honoraires, primes non cotées, frais de trading plafonnés aujourd'hui à 4,7 dollars par baril en moyenne) ;
- suppression des « primes de fin de gérance » perçues par les gérants de stations outre-mer...

En matière de logement, le rapport de la Délégation sénatoriale aux outre-mer de 2021 dresse une liste de 77 recommandations, pour la plupart d'ordre réglementaire, permettant d'assurer un accès des populations à un habitat décent, abordable et diversifié.

Dans le même sens, je me permets de vous signaler le dépôt d'une proposition de loi de ma collègue Audrey Bélim, sénatrice de La Réunion, proposant l'extension du dispositif de l'encadrement des loyers applicable dans l'Hexagone aux Outre-mer qui permettrait de bloquer les loyers abusifs au-delà de 20 % d'un loyer de référence fixé selon les prix du marché.

Enfin, je me permets de joindre à ce courrier la proposition de loi que j'ai déposée au Sénat en juillet dernier visant à actualiser les dispositifs de régulation économique outre-mer afin de renforcer la transparence des prix et des marges outre-mer. Ce texte poursuit quatre objectifs : améliorer la transparence, sécuriser les petits acteurs locaux, renforcer les outils anti-oligopoles et augmenter le pouvoir d'achat des Ultramarins.

Fidèle à mes convictions et à mes engagements, je souhaite, en responsabilité, que la vie de mes concitoyens change concrètement. Ce combat contre la vie chère est à la base de mon engagement politique. Je me tiens ainsi à la disposition de votre future équipe gouvernementale et de votre cabinet pour échanger sur ces multiples propositions.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de ma plus haute considération.



Victorin LUREL
Sénateur de la Guadeloupe
Ancien ministre